

DELIBERATION CFVU-095-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 8 octobre 2021,

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la CFVU du 06 septembre 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 18 octobre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

Christian ROBLÉDO

*Président de
l'Université d'Angers*

**Signé le 9 novembre
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 9 novembre 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 6 septembre 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 06 septembre 2021 à 14h32, sous la présidence de Sabine MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, à la salle du Conseil de la Présidence de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Excusé, a donné procuration à Madame Sabine MALLET
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Excusée, puis arrivée à 14h45
BATY Vincent	Absent
BLIN Camille	Présente
BERTIN-ROCHE Pascale	Présente
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BROCHARD Joy <i>TOME Julien</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur LABOURET
COADOU Franck	Présent
COISGAUD Jessica <i>TOFFOLI Hugo</i>	Absente
COEFFE Vincent	Présent
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Présent
EVEILLARD Mathieu	Excusé, a donné procuration à Madame PRUNIER
FAYET Bastien <i>EL-MOHAMAD Karina</i>	Excusé, a donné procuration à Monsieur LABOURET
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Absent
GRIMAUULT Virginie	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOWA Hélène	Présente
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Présent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
LOURTIS Valentin <i>PRINCE Agathe</i>	Présent
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
MARCHAND Célestin <i>VILLEMIN Orane</i>	Absent
NAUDIN Carole	Absente
PARE Albert	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur YVARD

PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Absent
PRUNIER Delphine	Présente
RULENCE David	Excusée, a donné procuration à Madame BARBE
ROUGER Manuel	Absent
ROSSI Carla <i>JOLY Léo</i>	Absente
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
TESSIER Axel	Excusé, a donné procuration à Monsieur LOURTIS
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

FAVREAU Michèle, Doyen honoraire de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1 Le point sur les effectifs.....	1
2. Enseignement et conventions	1
2.1 Refonte des maquettes Thélème de la Faculté des Sciences.....	1
2.2 Refonte des maquettes Thélème de la Faculté de droit économie gestion	3
2.3 Maquettes Thélème - doubles licences	6
2.4 Capacité en droit.....	7
2.5 Modification des modalités de contrôle des connaissances : LAS/PluriPASS.....	7
3. Vie étudiante	9
3.1 FSDIE D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique	9
3.2 FSDIE D3 – Demande d'aide exceptionnelle.....	10
3.3 FSDIE - Campus Day - Projet du BDE IAE – Concert	10
3.4 FSDIE - Campus Day - Projet du BDE IAE –Goodies.....	11
3.5 FSDIE - Campus Day - Projet du BDE APA.....	11
3.6 FSDIE - Campus Day - Projet de la Confrérie Historienne de Cholet	11
3.7 FSDIE - Campus Day - Projet du collectif Lucioles	11
3.8 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association Règle On ça.....	12
3.9 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association Réseaux des Étudiants Mahorais d'Angers	12
3.10 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association Fé2A.....	12
3.11 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association UAEC Junior Conseil	13
3.12 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association BDE GUEST ESTHUA.....	13
3.13 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association BDE HISTOIRE DE	13
3.14 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association CORPO SCIENCES	13
4. Questions diverses	14
5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 6 septembre 2021	15

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 6 septembre 2021, 27 membres sont présents ou représentés (39 membres en exercice, 16 membres présents et 11 membres représentés).

Elle explique que le Président ne pouvait se rendre disponible à cette séance, en raison d'une autre réunion.

Elle remercie les membres élus de s'être rendus disponibles pour participer à cette CFVU exceptionnelle, qui permettra de voter les dernières maquettes Thélème, les modifications des modalités de contrôle des connaissances des licences accès santé et de PluriPASS ainsi que des demandes de subvention FSDIE pour des projets étudiants, pour le campus Day en particulier.

1. Informations

1.1 Le point sur les effectifs

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

En comparaison avec les effectifs de l'année dernière à la même date, les étudiants se sont inscrits plus rapidement (environ 600 étudiants supplémentaires date à date). Tous les étudiants ne sont pas encore inscrits.

En master 1, plus de 700 étudiants ne sont pas encore inscrits. Cela est problématique car il n'est pas possible d'appeler les étudiants de la liste complémentaire ou ceux qui ont fait des saisines auprès du Rectorat.

Lors du dernier conseil de gouvernance, Madame MALLET avait demandé aux Directeurs de composantes de solliciter leur service scolarité afin qu'ils contactent les étudiants de M1 pour les inciter à s'inscrire le plus tôt possible. La consigne était de préciser aux étudiants que s'ils ne s'inscrivaient pas assez rapidement, ils seraient considérés comme démissionnaires.

Concernant Parcoursup, il reste 1 139 vœux en attente sur les 37 583 initiaux, ce qui est un peu moins important que l'an dernier.

Dix formations n'ont pas pu appeler tous leurs candidats dont 3 qui n'ont pas pu appeler tous les candidats du secteur.

2. Enseignement et conventions

2.1 Refonte des maquettes Thélème de la Faculté des Sciences

Madame TRAVIER rappelle les spécificités de la Faculté des sciences qui concernent principalement la validation de l'année. Il est désormais proposé une 2ème chance et non plus une session 2. Au fur et à mesure des semaines, les étudiants pourront décider s'ils se présentent à cette 2ème chance. 2 propositions seront formulées dans l'année, identifiées en E1 et E2.

La E1 sera proposée à la fin de la période P 3. Elle portera sur les périodes P1 et P2.
La E2 concernera les enseignements des périodes P3, P4, P5.

À la suite d'une question de Monsieur LABOURET, Madame MALLET précise qu'il sera possible de passer les épreuves en E1 et E2, même en ayant obtenu la moyenne en P1, P2, P3, P4, P5.

Madame TRAVIER ajoute qu'il sera important que les étudiants puissent disposer de leurs notes rapidement après chaque contrôle continu. Les étudiants pourront alors se positionner sur E1 et E2, sur inscription. Un suivi de l'étudiant sera assuré pour le conseiller au mieux quant à la pertinence de s'inscrire à E1 et E2.

Monsieur LABOURET invite à prêter vigilance aux étudiants trop compétitifs, qui souhaiteraient obtenir les meilleures notes possibles. Madame TRAVIER l'entend. Les étudiants seront accompagnés et conseillés. Cette nouvelle proposition peut permettre à un redoublant de s'améliorer lors de sa 2^{ème} année. Dans l'ancien système, certaines unités d'enseignement pouvaient être acquises par compensation et les étudiants n'avaient pas la possibilité de les repasser, ce qu'ils déploraient.

Madame MALLET ajoute que les enseignements transversaux ne se compenseront plus avec les unités d'enseignement fondamentales.

Madame TRAVIER explique que des blocs ont été définis, dans l'objectif d'un cheminement vers les blocs de compétences. Ces blocs vont regrouper différentes matières. La validation sera désormais effectuée par blocs.

Des notes plancher ont été instaurées. Elles ont fait l'objet de différentes discussions en département, certains enseignants et étudiants ont jugé la note plancher trop faible. La proposition a été maintenue.

Monsieur DOUESNEAU demande des précisions concernant l'alliance entre E1 et E2, P1 et P2.

Madame MALLET répond que E1 et E2 correspondent aux examens de seconde chance. P1 et P2 correspondent à des périodes. L'année sera désormais découpée en périodes et plus en semestres.

Madame RAVAIN précise que P1 et P2 correspondent au premier semestre actuel.

Monsieur LABOURET demande des précisions sur la temporalité des E1 et E2.

Madame TRAVIER répond que la E1 sera proposée en février, la P2 sera achevée avant les vacances de Noël. La E2 sera proposée en fin d'année universitaire.

Concernant le parcours préparatoire au Professorat des écoles, Madame MALLET rappelle qu'il a été créé entre le lycée Bergson et la Faculté des sciences de l'Université d'Angers, dans le cadre de la licence de mathématiques. Son objectif est de former les étudiants au Professorat des écoles, en bénéficiant d'une formation plus généraliste en licence.

Les étudiants seront présents 75% de leur temps au lycée et 25% à la Faculté la première année. Ils seront ensuite présents 50% de leur temps à l'Université et 50% au Lycée en deuxième année.

En troisième année, les étudiants seront présents 75% de leur temps à l'Université et 25% au Lycée.

Monsieur LABOURET demande si un étudiant qui a validé, par exemple, sa 2^{ème} année de licence de mathématiques pourra intégrer directement le parcours préparatoire.

Madame MALLET répond par la négative. Il s'agit d'une classe préparatoire que les étudiants intégreront après leur baccalauréat.

Madame TRAVIER ajoute qu'à l'inverse il sera possible d'étudier les passerelles du P.P.E. vers d'autres licences.

La refonte concernant :

- La licence 1 en Informatique
- La licence 1 en Mathématiques
- La licence 1 en Physique-Chimie
- La licence 1 Sciences et Vie de la Terre
- Le parcours préparatoire au Professorat des écoles

est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 1 voix contre, un membre porteur d'une procuration est arrivé en cours de séance.

2.2 Refonte des maquettes Thélème de la Faculté de droit économie gestion

Madame FAVREAU expose la philosophie du parcours progressif de la L1 de droit.

Les étudiants qui arriveront en L1 droit auront une première série d'évaluations. Les résultats de ces évaluations seront étudiés en commission d'évaluation. Si la commission d'évaluation juge les résultats trop faibles, elle proposera aux étudiants de rejoindre la capacité en droit. La capacité en droit est une formation spécifique menée sur 2 années. Il semblait pertinent de proposer cette alternative aux étudiants. Les étudiants qui auront obtenu la capacité en droit pourront intégrer le parcours classique de la licence de droit directement en L2, sous réserve qu'ils obtiennent une moyenne de 15 sur 20.

La capacité est un diplôme différent de la licence. Les maquettes comportant le parcours de la capacité ne précisent pas d'ECTS, puisque la réglementation ne prévoit pas d'ECTS pour la capacité en droit, à moins d'obtenir une notation de 15 sur 20 à l'ensemble des épreuves.

L'orientation possible vers la capacité en droit sera réalisée mi-novembre. Les étudiants ayant validé des matières et acquis des ECTS vont pouvoir les conserver selon les règles de capitalisation définies. Les étudiants qui pourront réintégrer le parcours classique de la licence conserveront ainsi le bénéfice de ce qu'ils auront validé.

Madame FAVREAU rappelle qu'il s'agira d'une proposition formulée à l'attention des étudiants. Il ne s'agira en aucun cas de les contraindre à s'orienter vers la capacité en droit.

Madame MALLET demande si les étudiants qui ne souhaitent pas rejoindre la capacité pourront bénéficier du tutorat.

Madame FAVREAU répond par l'affirmative. Plusieurs types de tutorat seront proposés aux étudiants. Il sera proposé le tutorat porté par l'Université, par l'intermédiaire du dispositif DaRre.

Un tutorat sera également proposé à tous les étudiants qui ne remplissent pas les critères pour bénéficier du dispositif DaRre.

En fin de cursus, sera également proposée une longue période de remédiation que ce soit pour la licence de droit ou la licence d'économie gestion. Cette remédiation représente une période de tutorat encadré pour préparer les examens de 2ème session.

Monsieur LABOURET a compris que la capacité en droit était un diplôme d'état de niveau baccalauréat, qui ne permet pas l'acquisition d'ECTS.

Madame LAMBERT-WIBER répond par l'affirmative. Il s'agit d'un diplôme très ancien, créé en 1804 afin de former les officiers publics ministériels. La capacité permet d'accéder à la L1 en droit. Si le capacitare obtient 15/20 de moyenne générale à l'ensemble de ces épreuves, il peut intégrer la L2. Il obtient alors l'équivalent de 60 ECTS.

Madame MALLET note que l'étudiant qui valide la capacité en droit avec une moyenne de 15/20 pourra intégrer une L2. Cela signifie que l'étudiant aura d'abord passé les évaluations de première période puis les deux années de capacité en droit. Elle demande ce qu'il adviendra des étudiants qui n'auront pas validé leur première période.

Madame FAVREAU répond qu'il sera proposé aux étudiants un rattrapage des matières qu'ils n'auront pas suivies. Le contenu du premier module de capacité en droit n'aura pas été suivi

directement pour les étudiants inscrits en première année de L1 droit. Le contenu de la L1 droit est très proche des cours de la capacité, en particulier l'introduction historique au droit. Ils auront par conséquent suivi des enseignements qui leur permettent de présenter les examens.

Madame LAMBERT-WIBER explique que la capacité en droit est constituée de trois unités. La première unité regroupe une partie des matières de la L1 Droit.

Les étudiants pourront rejoindre la capacité en cours de route. Néanmoins, seuls les enseignements de la première unité auront été dispensés. Ces enseignements correspondront aux enseignements du premier semestre de L1.

Les étudiants seront accompagnés pour permettre de rejoindre la capacité en droit. Ils se verront proposer une remédiation. La capacité terminera juste sa première unité, qui correspond à l'introduction au droit civil, étudiée en L1 droit.

Les étudiants bénéficieront d'un accompagnement spécifique pour l'unité 1, notamment pour le passage des examens, puis pour l'unité 2 pour intégrer le parcours avec les capacitaires.

Madame MALLET demande si la maquette du parcours progressif de droit conserve le bloc 1 : « droit civil » qui correspond à la capacité en droit puisque les matières auront été validées.

Madame FAVREAU répond que les matières n'auront pas été nécessairement validées au sens de la capacité en droit.

Madame MALLET note que la maquette prévoit 30h de CM pour l'introduction à l'étude du droit privé dans le cadre de la capacité et 30h de CM pour la personne, ses droits et ses obligations. Elle demande si ces cours seront de nouveau proposés dans le cadre de la capacité puisque les étudiants les auront déjà suivis lors de la première période en L1.

Madame FAVREAU rappelle que la capacité en droit est une formation à distance. Les ressources seront donc mises à disposition des étudiants. La capacité étant un diplôme d'état, ces matières doivent être proposées.

Madame MALLET répond que les étudiants auront la proposition de rejoindre la capacité en droit en novembre. Le cours aura déjà eu lieu pour les capacitaires. Elle ne comprend pas pourquoi le cours est réintroduit dans le parcours progressif.

Madame FAVREAU répond que les étudiants qui intégreront la capacité en droit n'auront pas validé les matières de L1. Ces étudiants se verront offrir une deuxième chance en passant les examens de la capacité en droit. Elle précise que la colonne « commentaires » aurait pu préciser que les ressources seraient mises à la disposition des étudiants pour qu'ils puissent se représenter dans de bonnes conditions à l'examen de deuxième session. Ils ne vont en effet pas passer la deuxième session de la licence, mais la deuxième session de l'unité 1 de la capacité en droit.

Pour pouvoir prendre en compte ces résultats pour valider la capacité, la précision devait être apportée, notamment pour la cellule modélisation Apogée.

Madame LAMBERT-WIBER précise que les étudiants n'auront pas *de facto* validé l'UE1 de première année de capacité, sauf s'ils obtiennent la moyenne dans la matière considérée en L1.

Madame LAMBERT-WIBER ajoute que si les étudiants n'obtiennent pas les notes suffisantes en L1 et qu'ils choisissent de rejoindre la capacité, ils reprennent le circuit. Ils auront droit commercial en deuxième unité et doit administratif en troisième unité. Ils passeront alors leur

première session d'unité 1 de capacité au mois de septembre, tandis que les capacitaires passeront leur seconde session. Ils auront droit à une deuxième session s'ils n'ont pas validé l'UE 1. Un accompagnement pédagogique sera prévu en juin, avec les enseignants de la capacité pour permettre de revoir les enseignements de l'UE1.

Monsieur LABOURET comprend que les étudiants qui n'ont pas la méthode ou la capacité de travail pour valider leur premier semestre, voire leur année de L1, seront invités à rejoindre la capacité.

Il note que la capacité ne permet pas de valider d'ECTS, sauf si une notation de 15/20 est obtenue. L'étudiant valide en ce cas la capacité et la première année de L1.

Il estime en revanche que concernant les étudiants qui ont de réelles difficultés et ne parviendront probablement pas à obtenir une moyenne de 15/20, il aurait été plus pertinent de leur proposer une L1 en deux ans, avec un accompagnement dans le cursus de licence.

Il lui semble que la capacité n'est pas valorisée ou reconnue dans le monde du travail.

Madame LAMBERT-WIBER répond que la capacité est un diplôme d'état qui permet certes d'accéder aux études L1 droit, mais également d'intégrer un BTS Notariat ou un DUT carrières juridiques. Le diplôme permet aussi de postuler aux concours de la fonction publique. Les capacitaires peuvent également postuler vers d'autres formations. Des évolutions de carrière sont possibles. Elle a connu des capacitaires qui assurent des missions de secrétariat chez des avocats, voire dans les professions médicales. La capacité est un réel tremplin.

Concernant la suggestion de la L1 droit en deux ans, Madame FAVREAU précise qu'une réflexion est en cours pour la mise en place d'un C.U.-D.U., qui sera également proposé pour la licence d'économie gestion.

Le diplôme de la capacité a une vocation sociale Il s'agit d'un diplôme de très grande qualité. Il semblait cohérent de pouvoir proposer cette ouverture aux étudiants. Elle rappelle qu'il s'agira uniquement d'une incitation.

Néanmoins, un même projet est envisagé pour la licence de droit et la licence d'économie gestion : permettre aux étudiants qui auront passé un C.U. et un D.U. de pouvoir intégrer les licences professionnelles portées par la Faculté de droit, économie, gestion.

Cette réflexion est en cours, mais elle n'est actuellement pas suffisamment finalisée pour une présentation en CFVU.

Madame MALLET ajoute que les étudiants inscrits dans le parcours progressif sont également accompagnés dans le cadre du 3PE. Ils pourront effectuer des stages.

Madame FAVREAU confirme ces propos. La capacité en droit instaure une obligation de stage. L'accompagnement proposé dans le cadre de la capacité est de grande qualité. La capacité en droit est un diplôme reconnu. Il s'agit d'une opportunité pour les étudiants.

Madame MALLET note que le parcours progressif propose les enseignements facultatifs du bloc 9. Madame FAVREAU répond que ces enseignements facultatifs s'inscrivent dans le supplément au diplôme.

Madame MALLET en déduit que, dans ce cadre, même si les stages sont effectués en dehors de la capacité en droit, les étudiants pourront être accompagnés.

Madame FAVREAU répond de façon affirmative. Un accompagnement est prévu dans les blocs 9 de la licence de droit et de la licence d'économie gestion.

Concernant les passerelles, Madame FAVREAU précise que les maquettes reprennent les passerelles déjà existantes, destinées aux étudiants de PluriPASS. Elle rappelle le principe : les étudiants sont admis en 2ème année, qu'il s'agisse de la licence de droit ou de la licence d'économie gestion. Ils ne peuvent accéder à la L3 que si parallèlement ils valident à la fois la L2 et les 2 matières proposées au premier et au second semestre dans les maquettes de la L1. Les maquettes ont été préparées pour la modélisation de la cellule apogée.

La refonte des parcours progressifs de la L1 Droit à Angers et Cholet ainsi que les passerelles de la L1 Droit et de la L1 Economie-gestion sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour et 7 abstentions.

Madame MALLET fait un aparté pour demander si la pré-rentrée s'était bien déroulée pour les étudiants des L1 de droit et d'économie gestion et s'ils semblent avoir bien compris les nouvelles maquettes. Madame FAVREAU répond que la pré-rentrée s'est passée dans de bonnes conditions, les différents collègues étaient bien présents. Elle rappelle qu'un jeu de pistes avait été mis en place, les étudiants se sont prêtés à l'exercice.

Madame MALLET demande si les étudiants n'avaient pas trop d'interrogations sur les mesures transitoires mises en place. Madame FAVREAU répond que les étudiants concernés ont reçu leur relevé notes. La concernant, elle n'a pas eu d'interrogations spécifiques de leur part.

Monsieur LABOURET juge l'idée du jeu de pistes mis en place pour faire découvrir la faculté et son environnement très judicieuse.

Madame FAVREAU le remercie de sa remarque. De nombreux interlocuteurs se sont investis pour la mise en place de ce jeu de pistes, dont 20 étudiants tuteurs. Les contenus ont été préparés par des étudiants, encadrés notamment par Madame PAUTREL, Monsieur GOURLAY, Monsieur GARTION, l'ingénieur pédagogique, Madame LORET, responsable du pôle licence et formations spécifiques. Cela a représenté un travail réellement conséquent.

2.3 Maquettes Thélème - doubles licences

Madame MALLET explique que ces doubles licences sont modifiées, en cohérence avec la réforme de Thélème.

Il a été nécessaire de se coordonner entre composantes car elles ne proposent pas toutes la réforme Thélème dès la rentrée prochaine.

Les maquettes de :

- La double licence Droit-Economie
- La double licence Droit-Histoire
- La double licence Mathématiques-Economie

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 abstentions.

2.4 Capacité en droit

Madame MALLET explique que la DGESIP a demandé une modification du règlement de la capacité en droit.

Madame LAMBERT-WIBER explique que 2 modifications sont induites par l'arrêté du 22 février 2021 relatif au certificat de la capacité en droit. L'arrêté est en cours de publication. Il répond à une demande de la part des capacitaires d'effectuer des stages. En cohérence, il convient de modifier la maquette de la capacité en droit.

Dès la première année, il sera possible de faire un stage facultatif non évalué dont la durée sera laissée à l'appréciation du capitaire. Le stage doit tout de même être validé par le ou la responsable de formation.

La 2ème modification concerne la 2ème année de la capacité. L'obligation de faire un stage ou un projet tutoré est introduite. Ce stage ou ce projet tutoré seront évalués et compteront dans la moyenne. Le stage aura une durée de 240h. Les capacitaires pourront s'organiser comme ils le souhaitent. Ils pourront réaliser leur stage en continu ou en fractionné. Les capacitaires qui ne désirent pas faire de stage feront le projet tutoré. Ils bénéficieront d'un encadrement pédagogique et du suivi des enseignants. Ces modifications répondent à l'objectif de mettre en relation les enseignements théoriques avec une expérience professionnelle.

Madame LAMBERT-WIBER ajoute que l'Université propose l'une des plus anciennes formations de France à distance. Les universités proposent souvent uniquement le format présentiel. L'Université d'Angers propose la seule capacité à distance de la région grand ouest.

La capacité propose des regroupements en présentiel toutes les 5 semaines. Les examens ont également lieu en présentiel. Ce format convient aux étudiants.

La capacité accueille environ 60 étudiants la première année, et une trentaine la 2ème année. La capacité n'impose pas de critères de sélection. Il est possible d'accueillir toute personne qui a 17 ans révolus. Il est toutefois possible d'accorder certaines dérogations. Le public accueilli est assez hétérogène. La capacité accueille des jeunes sortis du système scolaire mais également des salariés.

À la suite d'une demande de précisions, Madame LAMBERT-WIBER précise que la validation du stage sera réalisée par un rapport, de même nature que le rapport qui doit être remis dans le cadre du projet tutoré.

Les modifications de la Capacité en droit sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

2.5 Modification des modalités de contrôle des connaissances : LAS/PluriPASS

Madame PRUNIER rappelle que la licence d'accès santé, LAS, est un dispositif qui permet d'accéder aux 5 filières de santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, Kinésithérapie). L'étude des dossiers académiques des étudiants, en termes de notes et de classements, correspond au 1er groupe d'épreuves puis le passage d'oraux (mini-entrevues multiples - MEM) constitue le 2e groupe d'épreuves.

Au sein de presque toutes les licences de l'Université, il est proposé une option « Accès Santé » (un choix de 10 modules) à laquelle les étudiants peuvent s'inscrire.

5 modules sont à valider en 1^{ère} chance (80h de cours à distance avec examen en présentiel), en plus des enseignements liés à leur licence. Le module Projet Santé (CV, lettre de motivation et fiche métier) est obligatoire (16h à distance).

Ce système a été mis en place l'année dernière.

Cette année, il a été décidé de modifier les modalités de contrôle des connaissances pour favoriser l'entrée en licence accès santé. L'année dernière, tous les étudiants qui s'inscrivaient en licence accès santé en première année avaient à disposition un certain nombre de places proposées. Des places étaient également proposées en 2^{ème} et en 3^{ème} année de filière licence. Jusqu'à présent il était donc nécessaire d'interclasser les étudiants. Un classement était établi par groupe de parcours et par filière à partir de différentes notes.

Pour rendre plus fluide la notation du semestre qui est pris en compte pour l'interclassement entre les licences, une notation est introduite, calculée en fonction du rang de classement de l'étudiant. L'étudiant classé premier aura par exemple 20/20 et l'étudiant classé dernier 0/20. Les étudiants auront ainsi une note équivalente à leur rang de classement de leur semestre.

Les étudiants devront également valider un certain nombre de cours à distance : 5 cours lorsqu'ils réalisent une première candidature et 7 cours lorsqu'ils réalisent une seconde candidature.

L'an dernier, il avait été proposé que chaque module soit validé avec une notation supérieure à 10/20. Cette année, il sera possible de compenser entre les modules, sous réserve d'avoir une note supérieure à 6/20.

Pour accéder à certaines filières, il sera quand même nécessaire de valider des modules spécifiques.

Pour valider l'accès Santé, l'étudiant doit obtenir une moyenne de 10/20 aux 5 modules lors de la première candidature, et aux 7 modules lors de la seconde candidature, sous réserve de ne pas obtenir de notes éliminatoires :

- une note à un module inférieure à 6/20 est éliminatoire et non conservée, le module pourra être repassé ultérieurement,
- une note inférieure à 10/20 au module Sciences thérapeutiques n'autorise pas l'inscription en filière Pharmacie (ce module est obligatoire pour la filière Pharmacie),
- une note inférieure à 10/20 au module Odontologie n'autorise pas l'inscription en filière Odontologie (ce module est obligatoire pour la filière Odontologie).

Pour les autres notes :

- une note à un module supérieure à 10/20 valide le module qui ne pourra pas être repassé ultérieurement.

Les modules dont les notes sont comprises entre 6 et 10/20 peuvent être conservés ou repassés.

Pour le second groupe d'épreuves, il s'agit d'une phase d'oraux. 4 MEM de 10 minutes chacun, avec ou sans support et avec ou sans préparation, seront proposés. Chaque oral est noté sur 100.

Le classement oral est établi pour chaque filière.

Le classement final du deuxième groupe d'épreuve comprend le classement de l'écrit et le classement de l'oral.

L'admission finale en filière de santé est conditionnée à la validation du niveau de licence ou de l'année en cours, en première session ou première chance.

Concernant l'autre partie des étudiants qui accèdent aux filières de santé, par l'intermédiaire de PluriPass, des modifications ont dû être apportées concernant les oraux, qui font partie du second groupe d'épreuves. Les oraux auront une durée de 10 minutes chacun. Chaque oral est noté sur 100. Il sera en cohérence proposé 4 MEM de 10 minutes chacun, avec ou sans support et avec ou sans préparation.

Concernant les étudiants des licences accès santé, Madame MALLET explique que les notes prises en compte seront les notes de première session ou de première chance.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est approuvée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3. Vie étudiante

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que les statuts de la CVET ont été modifiés voici quelques semaines. En cohérence avec ces modifications, il est désormais nécessaire de procéder à de nouvelles nominations et élections. Il n'était pas possible de mettre en œuvre ce processus dès le mois de septembre. Il convient dès lors de faire passer les demandes de subventions FSDIE en CFVU. Ces demandes de subventions concernent essentiellement la journée du Campus Day qui se déroulera le jeudi 23 septembre 2021.

Monsieur BORDET explique qu'une attention très particulière va être portée aux associations dans les semaines à venir. Le Ministère a transmis la circulaire relative aux événements festifs. Cette circulaire contraint les associations à déclarer leurs événements, qu'ils soient internes ou externes. Les 2 années précédentes ont été compliquées pour les associations étudiantes en raison de la crise sanitaire. Cela se ressent sur le budget FSDIE qui n'a pas été consommé en 2020 et qui ne sera pas intégralement consommé en 2021. Une attention va être portée sur une redynamisation de la vie étudiante. Le rendez-vous du campus Day est essentiel à cette redynamisation. Une réunion de rentrée avec les associations étudiantes va être organisée le mercredi 15 septembre prochain.

Traditionnellement les demandes de subventions sont examinées en sous-commission initiatives étudiantes. Monsieur BORDET précise que le FSDIE représente un budget d'environ 100 000€ tous les ans. Il présente la situation budgétaire du FSDIE (diapositive 11).

Il explique qu'il va présenter 2 types de demandes de subventions : des demandes de subventions pour des événements non inclus dans le cadre du campus Day, et des demandes de subventions inscrites dans le cadre du Campus Day.

3.1 FSDIE D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique

Il s'agit d'une demande de subvention pour un événement hors campus Day, qui concerne un Concert en forme de tremplin de musique électronique se déroulant à la Péniche le 17 septembre 2021. Le montant demandé s'élève à 1600 €. Ce concert est organisé chaque année. Le groupe sollicité est réputé sur la scène nationale (diapositives 13 à 16).

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.2 FSDIE D3 – Demande d'aide exceptionnelle

Cette demande est formulée dans le cadre des mesures de soutien mises en place depuis 18 mois, destinées aux associations étudiantes qui font face à des difficultés de trésorerie. Plusieurs associations ont été aidées. Le fait de ne pas pouvoir proposer d'événements pendant un an n'a pas permis d'obtenir des recettes. Chaque association a des frais incompressibles, comme les frais de gestion, de compte, les frais d'assurance, des frais de maintenance, de site internet...

Une enveloppe d'un montant de 350€ maximum par association a été enclenchée. La demande de l'association D3 est arrivée assez tardivement et n'a pas pu être présentée fin juin.

Il ajoute que les demandes d'aide exceptionnelle des autres associations ont toutes reçu un avis favorable.

La demande d'aide s'élève à 320 € (diapositive 17).

Ces aides exceptionnelles octroyées ont permis de conserver le contact avec les associations pendant l'année.

La demande d'aide exceptionnelle reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Les demandes suivantes sont réalisées dans le cadre du Campus Day. Les financements FSDIE pris dans le cadre du Campus Day sont honorés à hauteur de 100%. Le Campus Day est étendu cette année avec une phase « before Campus Day » et une phase « after Campus Day ». Des ateliers sont proposés dans ce cadre sur les 5 campus de l'Université. Ces ateliers permettront notamment de communiquer sur la vie étudiante.

Monsieur BORDET précise que l'objectif était qu'un minimum de 25 associations étudiantes participent au Campus Day. Cela sera bien le cas.

Il présente les différents projets

3.3 FSDIE - Campus Day - Projet du BDE IAE – Concert

Le BDE IAE organisera un concert durant la semaine d'intégration du Campus Day. Ce concert aura lieu le 24 septembre 2021 de 19h à 21h sur la terrasse du Qu4tre avec le groupe POTTOK on the sofa. Le BDE IAE est une association récente, labellisée par le réseau des IAE.

Le montant de la subvention s'élève à 6500 €. Ce montant est élevé car le groupe sollicite bénéficie d'une certaine notoriété.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.4 FSDIE - Campus Day - Projet du BDE IAE –Goodies

Pour se faire connaître de tous les étudiants, le BDE IAE mettra en place deux stands de mini jeux permettant de gagner des goodies BDE IAE d'Angers. L'objectif est de créer un sentiment d'appartenance à l'IAE Angers et de faire connaître le bureau, pour notamment mettre en place un système de parrainage.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 2 200 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.5 FSDIE - Campus Day - Projet du BDE APA

Le BDE APA organisera une Battle de danse entre différents groupes sur des musiques des années 70. Avant chaque battle, les étudiants pourront se faire prendre en photo (photo polaroid). Après l'épreuve, les étudiants repartiront avec des goodies (cache webcam, mug) à l'effigie du BDE APA ainsi qu'avec une ou deux photos.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 4 000 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.6 FSDIE - Campus Day - Projet de la Confrérie Historienne de Cholet

La confrérie historique de Cholet réalisera un Photobooth avec un fond années 70 et fera gagner des goodies aux étudiants. Monsieur BORDET se réjouit de la présence d'une association délocalisée à Angers.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 1 000 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.7 FSDIE - Campus Day - Projet du collectif Lucioles

Le collectif Lucioles inscrit son projet dans la thématique solidarité, citoyenneté, intégration. Il prévoit l'achat de drapeaux des identités queers : il s'agira de deviner ce que chaque drapeau représente et d'échanger avec les étudiants à propos de la diversité des sexualités, des identités de genre et des modes de relations.

Sera organisé un Blind test sur les musiques phares des années 70 qui questionnaient les normes sexuelles et sexuées.

Monsieur BORDET rappelle que le collectif Lucioles est présent à beaucoup de manifestations organisées par l'Université. Le collectif est notamment très présent dans le cadre du mois du genre.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 700 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.8 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association Règle On ça

L'association Règle on ça souhaite diffuser des informations sur la précarité menstruelle autour de jeux (roue à faire tourner qui décidera du mini-jeu à jouer : jeu d'anneau ludique, un quizz en lien avec les règles, jeu de memory à l'effigie de l'association).

Il sera prévu des dons de kits de protections réutilisables et une tombola avec 100 kits à gagner. Une collecte de protections hygiéniques jetables sera organisée.

Monsieur BORDET et Madame BLIN travaillent avec cette association depuis plus d'un an, sur la précarité menstruelle. Cette association s'est beaucoup investie pour trouver des moyens de distribution de protections périodiques aux étudiantes en difficulté.

Des distributeurs de protections périodiques, fabriqués par le FabLab de Polytech Angers, sont installés dans les différentes composantes. L'association a également été très active pendant les distributions alimentaires. Ils ont distribué des produits hygiéniques et ont fait don de protections périodiques récoltées au cours de différentes manifestations.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 5 000 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.9 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association Réseaux des Étudiants Mahorais d'Angers

L'association Réseaux des Étudiants Mahorais d'Angers prévoit un stand d'animation « jeux » autour d'objets et inventions (images) des années 70.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 505 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.10 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association Fé2A

La Fé2A souhaite diffuser des informations et sensibiliser sur la précarité étudiante (ouverture de l'AGORAé) autour de mini-jeux. Des goodies pourront être gagnés.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 500 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.11 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association UAEC Junior Conseil

Monsieur BORDET précise que cette association est transversale au sein de l'Université. Cette association propose à des étudiants de participer à des missions rémunérées dans le cadre de projets avec des entreprises du territoire.

L'association organisera un stand photo CV and Fun. Seront prévus une présentation de l'association avec distribution de goodies ; un espace photo sur fond neutre pour faire des photos de CV, un espace photo sur fond "année 70" avec des accessoires.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 520 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.12 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association BDE GUEST ESTHUA

Le BDE GUEST ESTHUA présentera l'association et organisera des jeux en lien avec le tourisme et la découverte des cultures.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 400 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.13 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association BDE HISTOIRE DE

Le BDE HISTOIRE DE présentera l'association et assurera une animation avec des petits jeux. Des goodies seront à gagner.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 950€.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

3.14 FSDIE - Campus Day - Projet de l'association CORPO SCIENCES

L'association CORPO SCIENCES assurera des animations. Des goodies pourront être gagnés.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 500 €.

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Monsieur VERON rappelle que les associations qui obtiennent un financement de la part de l'Université d'Angers devront prévoir un affichage adéquat.

4. Questions diverses

Madame MALLET précise que les cours ont pu reprendre à 100% en présentiel mais que les gestes barrières doivent toujours être respectés. Il n'est plus proposé de jauge. Les circulaires ministérielles reçues cet été prévoient l'organisation des examens suivant le choix des responsables de formation, en distanciel ou en présentiel. Il convient néanmoins d'avoir à l'esprit que les conditions sanitaires peuvent encore se dégrader. Il pourrait être nécessaire de proposer des examens uniquement en distanciel.

Madame MALLET demande aux directeurs de composante d'envisager les modifications qui seraient nécessaires en ce cas pour la CFVU du 27 septembre 2021 si le distanciel était imposé. La réflexion sera amorcée au sein du bureau de la CFVU. Elle invite les composantes à conserver le même type d'examens pour que ce soit plus simple et qu'il ne soit pas nécessaire de présenter des modifications de MCC à la CFVU. Madame RAVAIN ajoute que si les durées et la nature des examens devaient être modifiées, le passage en CFVU serait nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 16h30.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire
de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 6 septembre 2021

Commission de la formation et de la vie universitaire du 6 septembre 2021

Ordre du jour :

1. Enseignement et conventions
2. Vie étudiante

1. Enseignement et conventions

1-1 Maquettes Thélème

1-1 a – Faculté des sciences – **VOTE**

1-1 b – Faculté de droit économie gestion –**VOTE**

1-1 c – Doubles licences – **VOTE**

1-2 Modification de la capacité en droit – **VOTE**

1-3 Modification des modalités de contrôle des connaissances : LAS/PluriPASS Faculté de santé – **VOTE**

1.a Maquettes Thélème – Faculté des sciences

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les maquettes concernant :

- La Licence 1 en Informatique
- La licence 1 en Mathématiques
- La licence 1 en Physique-Chimie
- La licence 1 Sciences et Vie de la Terre
- Le Parcours préparatoire au Professorat des écoles

POUR VOTE

1.b Maquettes Thélème – Faculté de droit économie gestion

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les maquettes concernant :

- Les parcours progressifs de la L1 Droit à Angers et Cholet
- Les passerelles de la L1 Droit
- Les passerelles de la L1 Economie-gestion

POUR VOTE

1.c Doubles licences

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les maquettes de :

- La double licence droit-économie
- La double licence droit-histoire
- La double licence mathématiques-économie

POUR VOTE

1.2 Capacité en droit

Le Certificat de Capacité en Droit est un diplôme national universitaire de niveau baccalauréat, d'une durée de deux années.

Ses objectifs sont :

- de permettre d'acquérir les connaissances juridiques de base, nécessaires dans la vie quotidienne et dans toute vie professionnelle ;
- de permettre de se présenter à certains concours ;
- de préparer une Licence en Droit sans baccalauréat.

Il est demandé aux membres de la CFVU d'approuver les modifications de la Capacité en droit.

POUR VOTE

1.3 Modification des modalités de contrôle des connaissances : LAS/PluriPASS Faculté de santé – vote

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les modalités de contrôle des connaissances des licences accès santé et de PluriPASS.

POUR VOTE

2. Vie étudiante

2.1 Demande de subvention FSDIE - **VOTE**

2. Subventions FSDIE

1. Situation budgétaire FSDIE
2. Récapitulatif des demandes de subvention
3. Présentation des projets étudiants
4. Présentation des projets Campus Day

1. Situation budgétaire FSDIE

BUDGET FSDIE 2021 : 110 000 €

Commission Vie d'Etablissement UA	Montants Attribués
CVET du 21.01.2021	2 106 €
CVET du 18.02.2021	2 943 €
CVET du 25.03.2021	2 079 €
CVET du 29.04.2021	2 689 €
CVET du 03.06.2021	12 105,20 €
CVET du 01.07.2021	9 329 €
Solde au 16.06.2021	78 748,80 €



2. Récapitulatif des demandes de subventions

CFVU DU 6 SEPTEMBRE 2021		
Initiatives étudiantes : Subventions FSDIE + Aide exceptionnelle		MONTANT FSDIE
D3	Concert	1 600 €
D3	Aide exceptionnelle	300 €
Initiatives étudiantes : Subventions FSDIE Campus Day		MONTANT FSDIE
BDE IAE	Concert de rentrée	6 500 €
BDE IAE	Stand animation	2 200 €
BDE APA	Dance Battle & Animation	4 000 €
CONFRÉRIE HISTORIENNE CHOLET	Photobooth & Animation	1 000 €
LE COLLECTIF LUCIOLES	Blindtest & Animations	700 €
RÈGLE ON ÇA	Fête foraine caritative	5 000€
REMB-REMA	Stand & animations	505 €
Fé2A	Stand & animations	500 €
UAEC	Stand & animations	520 €
BDE GUEST ESTHUA	Stand & animations	400 €
BDE HISTOIRE DE	Stand & animations	950 €
CORPO SCIENCES	Stand & animations	500 €
TOTAL PRÉVISIONNEL – CFVU SEPTEMBRE 2021		26 675 €

3. Présentation des projets étudiants



| **ASSOCIATION** : D3

PROJET : Concert et tremplin musique électronique

DATE : 17 septembre 2021 | **LIEU** : La Péniche, Angers

NOMBRE D'ÉTUDIANT.E.S PARTICIPANT : 200-250

| **COÛT TOTAL DU PROJET** : 4 343 €

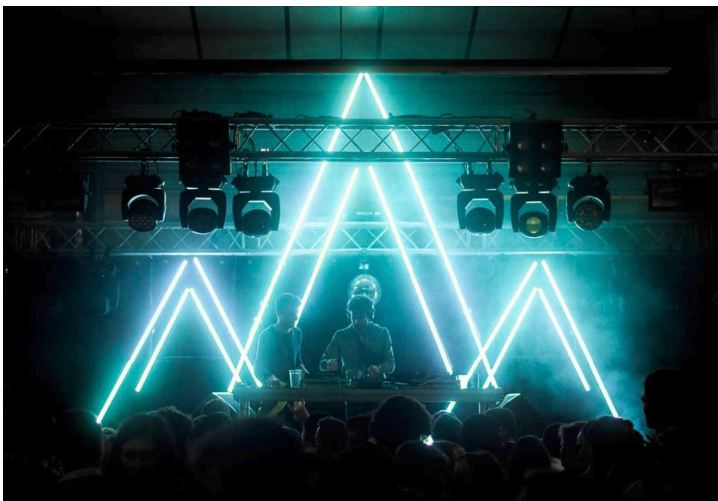
MONTANT FSDIE SOLLICITÉ : 1 600 € (37%)

| **OBJECTIF DU PROJET** :

- Faire découvrir la musique électronique et mettre en avant de jeunes artistes de la scène locale

3. Présentation des projets étudiants

D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique



OBJECTIFS DU PROJET :

- Faire découvrir la musique électronique auprès des étudiants avec une direction artistique soignée
- Proposer un artiste réputé jamais vu sur Angers (Mézigue)
- Tremplin pour de Jeunes Artistes
- Mettre en avant la scène locale et régional
- Proposer un show immersif avec une scénographie originale
- Proposer le concept de deux salles /deux ambiances assez rare sur Angers



DESCRIPTIFS ET DÉROULÉ DU PROJET :

- Événement sonore sur une péniche de 22h à 4h
- 6 artistes invités dont une tête d'affiche
- Salle du haut, axée chill out avec deux artistes locaux
- Salle du bas plus axée House avec la tête d'affiche
- Scénographie avec écran et Vijing dans la salle du bas

3. Présentation des projets étudiants

D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique

| ACTIONS DE PRÉVENTION ENVISAGÉES :

Les mesures sanitaires en cours seront rappelées lors de l'évènement (port du masque, lavage des mains, etc.) et du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des participant.e.s.

- Mise à disposition de bouchons d'oreilles
- Livrets à disposition sur la prévention de consommation de drogues

| ACTIONS ENVISAGÉES POUR FAIRE CONNAÎTRE LE PROJET AVANT/APRÈS :

- Travail avec notre graphiste sur toute la communication réseau de l'évènement
- Communication Instagram
- Communication Facebook (Avec pub sponsorisées)
- Vidéastes / Photographes pour un album photo et aftermovie pour l'après évènement

3. Présentation des projets étudiants

D3 – PROJET : Concert & Tremplin Musique Électronique

Budget Prévisionnel

DÉPENSES			RECETTES		
Nature de la dépense	Montant		Nature de la recette	Montant	
	en euros	%		en euros	%
Graphisme	100	2%	Ventes tickets (250)	2500	57%
Système son	100	2%	Trésorie asso	243	6%
Mezigue (+ VHR)	3223	74%	Subvention FSDIE	1600	37%
BAM	30	1%			
Seed	30	1%			
Bernours	30	1%			
Pub Facebook	50	1%			
Lumières / Scénographie	450	10%			
Catering	80	2%			
Photographe / Vidéaste	250	6%			
TOTAL DÉPENSES	4343	100%	TOTAL RECETTES	4343	100%

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants

D3 – Demande d'aide exceptionnelle (300€)

| ASSOCIATION : D3

D3 est une association qui a pour objet la promotion de la musique électronique par l'organisation d'événements et la production de contenus musicaux. Nous avons effectué une trentaine d'événements sur Angers et dans différents lieux iconiques de la ville comme au Bar du quai, au Stade Raymond-Kopa, à la Péniche ou encore au Qu4tre de l'UA. Nous avons à cœur de proposer aux Angevins et aux étudiants des événements de qualité, cela passe par une musique ouverte à tous, mais aussi par des installations techniques travaillées et réfléchies, demandant de forts moyens humains et matériels. Nous souhaitons aussi nous renouveler sans cesse en proposant des formats de soirées différentes à chaque fois, en invitant des artistes émergents de la scène Angevine, mais aussi des artistes plus connus, ou plus puristes. Notre objectif est donc de faire vivre la culture à travers la musique électronique.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT
- Frais bancaires 2020-21	229,40 €
- Frais d'assurance 2021	90,56 €
TOTAL DES DÉPENSES	319,96 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION : BDE IAE

PROJET :

Organisation d'un concert durant la semaine d'intégration du Campus Day. Ce concert aura lieu le 24 septembre de 19h à 21h sur la terrasse du Qu4tre avec le groupe POTTOK on the sofa.

| COÛT TOTAL DU PROJET :

6 500 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Cachet Artiste et matériel (Pottok on the sofa)	5 200 €
- Matériel Scène (Alive)	820 €
- Sécurité (2 agents)	350 €
- Catering artiste	50 €
- Achat boissons soft (bar)	80 €
TOTAL DES DÉPENSES	6 500 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION : BDE IAE

PROJET :

Pour nous lancer et **nous faire connaître** de tous les étudiants, nous voulons mettre en place deux stands de **mini jeux avec à la clé des goodies** BDE IAE d'Angers pour créer un sentiment d'appartenance à l'IAE et faire connaître le bureau. Nous prévoyons de mettre en place un stand de **pêche au canard** et un stand de **chamboule tout**.

| COÛT TOTAL DU PROJET :

2 200 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Achat <u>goodies</u> à faire gagner (porté-clés décapsuleurs, t-shirt, <u>tote bag</u> , stylos, casquettes)	1 710 €
- Décoration du stand 70's	50 €
- Costumes (déguisement)	360 €
- Table de jeu	80 €
TOTAL DES DÉPENSES	2 200 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION : BDE APA

PROJET :

Battle de dance et photomaton

Battle de danse entre différents groupes sur des musiques des années 70. Avant chaque battle les étudiants pourront se faire prendre en photo (photo polaroid). Après l'épreuve les étudiants repartiront avec des goodies (cache webcam ; mug) à l'effigie du BDE APA ainsi qu'avec une ou deux photos.

| **COÛT TOTAL DU PROJET :**

4 000 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Polaroid	100 €
- Achat recharge pellicules <u>polaroid</u>	1 880 €
- Location enceintes x 2	120 €
- <u>Goodies</u> cache webcam	500 €
- <u>Goodies</u> mug	1400 €
TOTAL DES DÉPENSES	4 000 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

Confrérie Historienne de Cholet

PROJET :

Photobooth

Réalisation d'un Photobooth avec un fond années 70 et goodies à faire gagner aux étudiants.

| COÛT TOTAL DU PROJET :

1 000 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- <u>Photobooth</u>	340
- Gobelets (150)	150
- <u>Totes Bag</u> (150)	360
- Crayons à Papier personnalisés (200)	150
TOTAL DES DÉPENSES	1 000 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

LE COLLECTIF LUCIOLES

PROJET :

Solidarité, citoyenneté, intégration

- **Drapeaux des identités queers** : deviner ce que chaque drapeau représente et échanger avec les étudiant·e·s à propos de la diversité des sexualités, des identités de genre et des modes de relation.

- **Blind test** sur les musiques phares des années 70 qui questionnaient les normes sexuelles et sexuées. -

Chamboule tout des stéréotype.

| COÛT TOTAL DU PROJET :

700 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
• Plusieurs drapeaux	70€
• 500 badges	290 €
• Goodies (préservatifs, stickers...)	200 €
• Enceinte	140€
TOTAL DES DÉPENSES	700 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :
RÈGLE ON ÇA

| PROJET :

Sensibiliser, donner, collecter et recruter.

Thème : la fête foraine des années 70.

- **Sensibiliser** : diffuser infos sur la précarité menstruelle autour de jeux (roue à faire tourner qui décidera du mini-jeu à jouer : jeu d'anneau ludique, un quizz en lien avec les règles, jeu de memory à l'effigie de l'association)

- **Dons** de kits de protections réutilisables et tombola avec 100 kits à gagner

- **Collecte** de protections hygiéniques jetables

- **Recrutement** de bénévoles pour l'année 21-22

| COÛT TOTAL DU PROJET :
5 000 €

22

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Impression billet tombola	35,18€
- Ballons	3,12€
- Tote bag	554,53€
- Paires de chaussettes	60,92€
- Livres sur les règles	85,51€
- Foulard	93,90€
- Sweat	612€ (20*30,60)
- Roue	20€
- Jeu des anneaux	15€
- Dessin pour tote bag (fait par un tatoueur)	100€
- Banderole	34,80€
- Stickers	98,40€
- Flyers	42€
- Cups et stérilisateurs pour kits	44,64
- Kits de protections réutilisables	3 200€ (pour 100 kits à 32€)
TOTAL DES DÉPENSES	5 000€

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

REMB-REMA

(Réseaux des Étudiant Mahorais d'Angers)

PROJET :

Jouer, découvrir et deviner

Stand d'animation « jeux » autour d'objets et inventions (images) des années 70.

| COÛT TOTAL DU PROJET :

505 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- 1 Paquet de 10 feuilles aimantée	15€
- 200 impressions de flyer	30€
- 30 <u>mugs</u> personnalisés à 8€ l'unité	240€
- 20 médailles à 1€ l'unité	20€
- 20 t-shirts personnalisés à 10€ l'unité	200€
TOTAL DES DÉPENSES	505 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

Fé2A

PROJET :

Animations jeux et goodies à gagner

Diffusion d'infos et sensibilisation sur la précarité étudiante (ouverture de l'AGORAé) autour de mini-jeux. Goodies à gagner !

| COÛT TOTAL DU PROJET :

500 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Matériel pour jeux	100 €
- Goodies à faire gagner	400€
TOTAL DES DÉPENSES	500 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

UAEC Junior Conseil

PROJET :

Stand Photo CV & Fun

- Présentation de l'association avec distribution de goodies
- Espace photo sur fond neutre : pour faire des photos de CV
- Espace photo sur fond "année 70" avec des accessoires

| COÛT TOTAL DU PROJET :

520 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Accessoires pour photo 70's	120 €
- <u>Goodies</u> (dépliants, crayons, ...)	400 €
TOTAL DES DÉPENSES	520 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

BDE GUEST ESTHUA

PROJET :

Présentation de l'asso & jeux en lien avec le tourisme et découverte des cultures

| COÛT TOTAL DU PROJET :

400 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Déguisement 70's (staff)	150 €
- Matériel pour jeux	50 €
- <u>Goodies</u> à gagner	200 €
TOTAL DES DÉPENSES	400 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

BDE HISTOIRE DE

PROJET :

Présentation de l'asso & animation avec petits jeux. Goodies à gagner.

| COÛT TOTAL DU PROJET :

950 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- Matériel pour petits jeux	100 €
- <u>Goodies</u> à gagner (gourde, porte-clé, stylos)	650 €
- T-shirt Asso (staff x 15)	150 €
- Banderole Asso	50 €
TOTAL DES DÉPENSES	950 €

POUR VOTE

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :
CORPO SCIENCES

PROJET :

Animation chamboule tout et déguisement.
Goodies à gagner !

| COÛT TOTAL DU PROJET :
500 €

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANTS
- <u>Goodies</u> à gagner (porte-gobelet, badge, bonbons)	400 €
- Déguisement staff + stand	100 €
TOTAL DES DÉPENSES	500 €

POUR VOTE

Prochaines CFVU

- Lundi 27 septembre 2021 à 14h30
 - Lundi 18 octobre 2021 à 14h30
- Lundi 22 novembre 2021 à 14H30
- Lundi 13 décembre 2021 à 14h30